

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 28 Juin 2022

Effectif du conseil communautaire : 110 membres

Membres en exercice : 110

Quorum : 37

Membres présents : 65

Pouvoirs : 18

Membres votants : 83

Date de la convocation : 21/06/2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi vingt-huit juin à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Monsieur ANTHIERENS André, Madame HUCHER Béatrice, Madame BACHELOT Marie-Line, Madame BEAUMONT Caroline, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur RIGAULT Franck, Madame DAEL Camille, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Monsieur GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Madame FREBERT Martine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Monsieur FAUCHE Gérard, Monsieur FINET Pascal, Monsieur GEORGES Claude, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Jean-Louis, Madame GUEDON Sonia, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Madame JOIN-LAMBERT Marie-Christine, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LHOMME Patrick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame MUSSET Josette, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Madame PARIS Frédérique, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SPOHR Claude, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

Etaient absents/excusés : Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur AGASSE Francis, Monsieur AUGER Michel, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESCAMPS Joël, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur GIFFARD Franck, Monsieur JEHANNE Eric, Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame LECLERC Françoise, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MACHADO Céline, Monsieur PETIT Donatien, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel.

Pouvoirs : Madame BARTHOW Anne pouvoir à Monsieur GRAVELLE Nicolas, Madame BECHET Sabrina pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur BOULAYE Guillaume pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur CAVELIER Sébastien pouvoir à Madame JOIN LAMBERT Marie-Christine, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine pouvoir à Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur DITTSCH

Pascal pouvoir à Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame FERAUD Sara pouvoir à Monsieur WIENER Guillaume, Monsieur FORCHER Bernard pouvoir à Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur LECAVELIER DESETANGS Rémy pouvoir à Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Madame MONNIER Christelle pouvoir à Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur SEYS Nicolas pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame TURMEL Françoise pouvoir à Monsieur LEMERCIER Gérard, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 120/2022 : Fonds de concours – Projets retenus au titre du premier semestre de l'année 2022

Au vu des éléments fournis par la commission fonds de concours sur l'examen des projets présentés au premier semestre de l'année 2022, il vous est donc aujourd'hui proposé d'acter une aide financière au titre du fonds de concours répartie comme suit :

<i>Commune</i>	<i>Descriptif</i>	<i>Montant projet</i>	<i>Autres subventions</i>	<i>Financement commune</i>	<i>Fonds de concours</i>
BARC	Installation de 5 bornes et 4 réserves	105 165 €	59 459 €	25 706 €	20 000 €
BERNAY	Travaux de restauration du RDV de la CPAM, changement de fenêtre	298 341 €	142 188 €	136 153 €	20 000 €
CHAMBLAC	Végétalisation des allées du cimetière	57 002 €	22 801 €	17 102 €	17 100 €
FONTAINE L'ABBE	Réfection du parking de l'école	10 430 €	-	5 215 €	5 215 €
GOUPIL OTHON	Augmentation du volume de la réserve incendie	34 280 €	20 568 €	6 856 €	6 856 €
GROSLEY SUR RISLE	Robinetts thermostatiques et pilotage à distance pour le chauffage de l'école	3 669 €	1 598 €	1 036 €	1 035 €
LIVET SUR AUTHOU	Installation de 7 poteaux incendie et de 2 réserves	50 336 €	30 202 €	10 068 €	10 067 €
MORSAN	Installation de 3 poteaux incendie	9 275 €	5 566 €	1 855 €	1 855 €
NASSANDRES SUR RISLE	Nouvelle signalétique verticale pour la commune nouvelle	17 166 €	-	8 584 €	8 582 €
PLASNES	Installation de 7 poteaux incendie	18 815 €	11 290 €	3 763 €	3 763 €
SAINT LAURENT DU TENCEMENT	Installation de 6 réserves incendie	103 826 €	62 296 €	21 530 €	20 000 €
SAINT PIERRE DE CERNIERES	Installation de 3 citernes enterrées, aménagement de mares et 5 poteaux incendie	67 838 €	40 688 €	13 576 €	13 574 €
SERQUIGNY	Signalisation et détection des piétons devant la maison médicale	6 679 €	2 672 €	2 005 €	2 003 €
SAINT VICTOR DE CHRETIENVILLE	Création d'un terrain multisports	57 369 €	28 684 €	14 343 €	14 342 €
SAINT VICTOR D'EPINE	Installation de 2 poteaux incendie et d'une citerne enterrée	30 719 €	18 432 €	6 145 €	6 143 €

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :

- ✓ **ENTERINE** les financements des projets listés ci-dessus ;
- ✓ **AUTORISE** le versement des subventions dans le cadre du fonds de concours aux projets retenus par la commission ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
65	18	83	0	83	0	83

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20220628-120_2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

Affichage : 11/07/2022

